

Arras, le 8 février 2018

Mise en place de la Police de Sécurité du Quotidien

Comme annoncée aujourd'hui par Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, pour le département du Pas-de-Calais, la mise en place de la Police de Sécurité du Quotidien concernera la ville de Calais (2^{ème} vague de mise en place de la Police de Sécurité du Quotidien).

A partir de janvier 2019, l'action des services de Police sera donc renforcée par des moyens complémentaires au sein du quartier « Beau-Marais / Centre-ville » (25 000 habitants) afin de permettre une « reconquête républicaine ».

• Des renforts humains et matériels significatifs seront déployés pour accroître la présence policière sur la voie publique et lutter plus efficacement contre l'économie souterraine :

Ce quartier bénéficiera de renforts spécifiques et fidélisés de policiers. Les besoins du chef de service en personnels pour adapter les dispositifs opérationnels au territoire seront pris en compte pour la première fois en termes de profils tout comme ses besoins de formation, en contrepartie de la fidélisation des agents.

Ainsi, il s'agira de :

- renforcer la présence policière sur la voie publique grâce aux policiers fidélisés, notamment sur les créneaux horaires les mieux adaptés. Le responsable de l'équipe de ces policiers fidélisés aura pour mission de traiter le premier niveau des demandes de sécurité ;
- systématiser, dans ces quartiers, le pilotage renforcé de l'action des différents services dans la lutte contre la délinquance du quotidien, le trafic des stupéfiants et l'économie souterraine. Dans une démarche de complémentarité de missions, les capacités de traitement judiciaire et de renseignement seront mobilisées ;
- systématiser les opérations de contrôles inter-services des commerces, débits de boissons ou apparentés afin de lutter contre toutes les formes de fraudes qui renforcent le sentiment d'insécurité et de délaissement.

Les policiers de ce quartier bénéficieront d'une formation spécifique. Ils bénéficieront par ailleurs du déploiement massif des nouveaux outils technologiques (notamment caméras-piétons, tablettes et smartphones) et d'un parc automobile rénové grâce à l'attribution de véhicules spécialement adaptés à leur mission (nouveaux véhicules BAC, nouveaux véhicules de patrouille et véhicules à protection renforcée).

Communiqué de presse



Ce quartier disposera de l'appui régulier de forces mobiles.

• **La mobilisation des acteurs locaux sera renforcée et pérennisée dans une logique de résolution de problèmes :**

Sous l'autorité des préfets, en association étroite avec le maire et les représentants des habitants et les autres acteurs de la sécurité, sera définie une stratégie locale de sécurité à l'échelle du quartier.

Dans ce cadre, la mobilisation de l'ensemble des partenaires habituels des services de police (services de l'État, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, opérateurs de transports en commun, éducation nationale) sera accrue, sous l'impulsion personnelle du préfet, du directeur départemental de la sécurité publique et du chef de circonscription. Des objectifs précis à l'atteinte desquels chaque partenaire devra prendre toute sa part, seront définis en concertation. L'autorité judiciaire sera invitée à participer à ce partenariat renforcé.

• **Les contacts avec la population seront renforcés :**

Un délégué à la cohésion police-population sera désigné pour ce quartier. Il sera chargé de faire le lien par tous moyens entre la population et le chef de circonscription.

La désignation de référents « sécurité » au sein du conseil de quartier et du conseil citoyen sera mise en place dans le but d'établir un lien de confiance pérenne entre la police et la population.

Le recours à la réserve citoyenne sera développé. De même, le développement de la réserve civile constituera un des vecteurs du rapprochement police-population.

Toutes les formes de contact avec la population seront déclinées et un effort particulier sera fait pour rendre compte à la population de l'action conduite (réunions de quartier, utilisation des réseaux sociaux, création de permanence d'accueil du public, adresses mail dédiées, etc.).

L'accueil des victimes constitue une priorité, notamment pour celles issues de ces quartiers.

• **Les méthodes d'évaluation de l'action policière seront enrichies :**

L'action policière dans les quartiers considérés sera, pour la première fois, évaluée à l'aide de mesures qualitatives : enquêtes de victimation, de satisfaction, enquêtes locales intégrant le ressenti des élus et de la population.